

« DGA Innovation » : rendre les projets possibles et rentables sur le long terme



La Direction générale de l'armement (DGA) consolide les liens entre le ministère de la Défense, les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), notamment par un soutien renforcé à l'innovation pour faire face aux menaces. Elle organise chaque année un « Forum DGA Innovation », dont la 4ème édition s'est déroulée à l'École Polytechnique, le 26 novembre 2015 à Palaiseau, en présence de Laurent Collet-Billon, délégué général pour l'armement (*photo*). Ce forum a présenté plus de 100 projets, dont 20 démonstrations dans les communications, les matériaux performants et la santé. Il a accueilli quelque 850 acteurs : dirigeants de PME, représentants des grands maîtres d'œuvre industriels, responsables de laboratoires, chercheurs et doctorants... dont trois ont reçu un prix de 5.000 € !

Financement de thèses. Depuis 2000, la DGA distingue chaque année plusieurs jeunes docteurs ayant bénéficié d'une allocation de thèse financée par le ministère de la Défense. La sélection s'effectue en fonction de l'intérêt des recherches, leur degré d'innovation, la qualité des résultats et l'impact des travaux sur l'insertion professionnelle du docteur. En matière de recherche fondamentale, la DGA finance ou co-finance environ 150 nouvelles thèses de doctorat par an, dont certaines en co-tutelle avec des établissements britanniques, ainsi que des recherches post-doctorales à l'étranger. Ces thèses portent, entre autres, sur l'informatique, l'optique, l'économie, la sociologie ou les sciences politiques. La DGA apporte un soutien aux organismes de recherches sous sa tutelle, comme l'ONERA (Office national d'études et de recherches aérospatiales) ou l'Institut franco-allemand de Saint-Louis. Ce soutien recouvre des contrats d'études amont vers le CNES (Centre national d'études spatiales) et le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) ainsi que les subventions de projets de recherches d'entreprises et de laboratoires.

Recherche et technologie. En investissant dans la recherche et la technologie, la DGA vise à : imaginer les futurs possibles ; anticiper menaces et risques ; préparer les capacités industrielles, en détectant les ruptures technologiques ; les faire émerger dans un contexte à applications civiles et militaires. En outre, elle soutient et développe les compétences industrielles clés, notamment celles des PME, pour conserver une longueur d'avance et sécuriser les performances, coûts et délais des projets. Le ministère de la Défense se fournit auprès de 26.000 PME et ETI pour un montant de 2,6 Md€ en 2014, dont 40 % par des achats hors armement. Un budget moyen annuel de 730 M€ est programmé pour des études amont entre 2014 et 2019. Quelque 2.000 PME bénéficient d'un suivi particulier, dont 400 exercent des activités dites « sensibles » ou de souveraineté nationale. Afin de soutenir la croissance des PME, le ministère de la Défense a signé des conventions bilatérales avec sept maîtres d'œuvre industriels : Airbus Group, Safran, Thales, MBDA, Nexter, DCNS et Dassault Aviation. En 2014, l'industrie de défense française a réalisé 8,2Md€ de prises de commandes à l'export. Selon une étude d'impact réalisée en 2014, cela concerne 40.000 emplois, toutes catégories confondues, dans les régions, surtout l'Ile-de-France, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Bretagne, Rhône-Alpes et Centre. Les grands maîtres d'œuvre industriels y emploient environ 14.000 personnes directement et quelque 13.000 indirectement chez leurs sous-traitants.

Loïc Salmon

DGA : l'expertise technologique, avenir de l'outil de défense

DGA : bilan 2014 conforme à la loi de programmation